Le budget

Budget global : 480 k€

— Rénovation de la chapelle : 220 k€

Création de l'espace de recueillement : 185 k€

Création de l'espace pédagogique : 75 k€

Projection de l'espace de recueillement

Les étapes

Fin Septembre 2024

Démarrage des travaux dans la Chapelle qui sera fermée pendant les 8 mois de chantier.

Dimanche 8 Juin 2025

Inauguration du Sanctuaire de la Vraie Croix d'Anjou, avec bénédiction du Saint Siège Apostolique.

Salut, ô Groix, Source de notre espérance, Glorieuse Groix de Jésus-Ghrist, tu ouvres à tous, le chemin vers le Dardon...

Les Filles du Cœur de Marie

La Congrégation des Filles du Cœur de Marie a été fondée, en plein cœur de la Révolution Française, le 23 mai 1790, par Mademoiselle Anne de la Girouardière et le Père Renée Bérault.

La Mission de la Communauté : ADORER le Seigneur et SERVIR les Pauvres, dans le mystère de la Compassion de Marie au pied de la Croix.



Un héritage spirituel et historique

Depuis plus de deux siècles, la Congrégation des Filles du Cœur de Marie détient une précieuse relique de la Vraie Croix.

Croix à double traverse, entièrement du bois de la Croix du Christ, elle fût donnée, en 1241, par l'Evêque Thomas de Crête à un croisé, Jean d'Alluye. Successivement conservée à l'Abbaye de la Boissière, puis à la Chapelle du Château d'Angers, elle est ornée sur les deux faces durant la Guerre de Cent Ans. Vendue comme bien national, la Sainte Croix est acquise par Mère Anne de la Girouardière en 1790 et transférée dans la Chapelle de l'Institut naissant le 17 octobre 1790. Elle demeure depuis cette date au sein de la communauté.

La Groix et les pauores sont les deux trésors, qu'en mourant, je lègue à mes Filles.

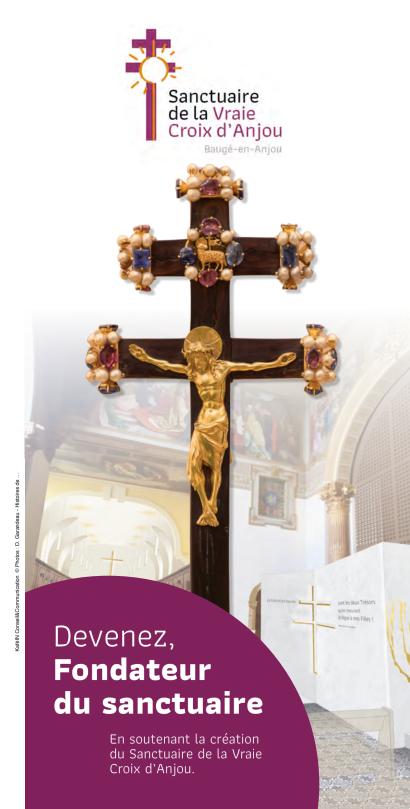
Reconnue comme l'une des plus importantes reliques de France, la Vraie Croix d'Anjou est classée aux Monuments historiques.



vraiecroixdanjou.com

contact@vraiecroixdanjou.com

Congrégation des Filles du Cœur de Marie 8 rue de la Girouardière, Baugé - 49150 Baugé en Anjou



Le Projet de Sanctuaire

Les Filles du Cœur de Marie, avec le soutien des autorités civiles et ecclésiales compétentes, veulent ériger un Sanctuaire pour rendre la Vraie Croix, accessible à tous et mieux honorée. Ce projet vise à :

- Rayonner : Mettre en valeur la Croix comme véritable trésor spirituel, patrimonial, culturel.
- Accueillir : Offrir deux espaces distincts, l'un dédié au recueillement, à la rencontre avec la Croix, l'autre dédié à la découverte et à la connaissance de la Croix.
- Revitaliser : Attirer visiteurs et pèlerins à la découverte de notre patrimoine.

Pourquoi un Sanctuaire?

Un espace d'accueil, de rencontre et d'écoute. Un espace sacré, pour le beau, le silence et la prière.

Un espace pédagogique pour découvrir l'histoire

Un Trésor à mettre en valeur

La Congrégation veut faire de la Chapelle un écrin de la Vraie Croix.



Un sanctuaire, un espace pour prier, pour être consolé et pour regarder l'avenir avec plus de confiance.

Lape François



Les travaux réalisés :

Le chœur liturgique est épuré.

Une scénographie est créée, au sein même de la Chapelle, pour rendre visible et accessible la Vraie Croix, à tous.

Un espace pédagogique et ludique est proposé, dans une salle attenante, pour présenter l'histoire de la Vraie Croix et de la Congrégation.

La prière demeure au centre.

La liturgie des heures, les offices religieux, la prière du Chapelet et l'Adoration y tiennent une place de choix.

BON DE SOUTIEN

Soutenez ce projet et devenez fondateur du sanctuaire par votre don

OUI, je souhaite soutenir la création du Sanctuaire de la Vraie Croix d'Anjou

Nom :		
Prénom : —		
Adresse : —		
Email : ——		
Téléphone :		

Je fais un don de :

□2.0€ □5.0€ □1.00€ □Autre montant :

Mode de paiement :

Er flashant ce code



☐ Carte bancaire :

https://www.payasso.fr/fille-coeur-de-marie/dons

- □ **Chèque** à l'ordre de : Congrégation des Filles du Cœur de Marie
- □ Espèces

Envoyer ce bon à :

Congrégation des Filles du Cœur de Marie 8 rue de la Girouardière Baugé 49150 Baugé en Anjou

Particuliers

Déduction de **66%** du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable

Entreprises
Déduction de 60%
dans la limite de 5‰ du CA HT.

